

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 23 Septembre 1861.)

Le Conseil fédéral a désigné en qualité d'inspecteur de l'école des aspirants officiers à Lucerne Mr. le Colonel fédéral *Kurz*, à Berne, en remplacement de Mr. le Colonel fédéral *Bourgeois-Dozat*, que sa mission dans le Canton du Tessin empêche de se charger de cette inspection.

Mr. F. *Cosby*, du Kentuki, que le Président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord a nommé le 12 Août dernier, au poste de Consul en Suisse, à la résidence de Genève, a reçu du Conseil fédéral l'exéquatur en cette qualité.

A été patenté débitante de poudre :
Madame *Marie Petite*, à Corsier, Canton de Genève.

INSERTIONS.

Publication.

Le Chargé d'Affaires suisse à Turin a transmis au Conseil fédéral par note du 16 courant deux extraits mortuaires de soi-disant ressortissants suisses qui sont morts à Gènes, comme prisonniers de guerre napolitains, savoir :

Nicolas Paguier, fils de *Joseph Paguier*, décédé le 13 Mars 1861.

Joseph Tegelot, décédé le 29 Octobre 1860.

La naturalité des individus prénommés n'ayant pu être constatée, les Chancelleries d'Etat des Cantons, ainsi que les autorités communales et de police qui reconnaîtraient comme leurs ressortissants les dits militaires, sont priées d'en aviser la Chancellerie soussignée.

Berne, le 27 Septembre 1861.

La Chancellerie fédérale.

Emprunt fédéral.

Payement au 15 Janvier 1862 en capital et intérêts.

En suite du V. tirage qui a eu lieu en date de ce jour, arriveront au remboursement le 15 Janvier 1862 les obligations suivantes de l'emprunt fédéral 4 1/2 % :

Litt. A, à fr. 5000, Nr. 11.	17.								
" B, à " 2000, " 5.	35.	62.	114.	146.	169.	171.	190.	194.	
	221.	280.	301.	316.	334.	364.	365.	384.	385.
	401.	429.	430.	463.	478.	507.	517.	530.	547.
	555.	563.	565.	599.	602.	632.	640.	654.	671.
	716.	751.	760.	761.	763.	773.	781.	802.	804.
	826.	833.							
" C, à " 1000, " 8.	43.	48.	57.	103.	125.	127.	257.	259.	
	263.	265.	267.	271.	275.	280.	285.	303.	314.
	334.	346.	352.	354.	364.	384.	404.	432.	452.
	455.	470.	473.	553.	555.	558.	583.	651.	682.
	752.	764.	774.	794.	808.	842.	862.	885.	900.
	909.	917.	922.	929.	949.	950.	966.	997.	1030.
	1060.	1061.	1080.	1084.	1137.	1169.	1223.	1264.	1276.
	1286.	1325.	1331.	1338.	1340.	1358.	1362.	1430.	1431.
	1440.	1445.	1452.	1454.	1531.	1560.	1572.	1585.	1612.
	1639.	1649.	1698.	1769.	1770.	1773.	1776.	1779.	1803.
	1805.	1858.	1859.	1874.	1896.	1945.	1948.	1962.	1966.
	1979.	1991.	1999.	2008.	2024.	2032.	2108.	2123.	2134.
	2210.	2222.	2259.	2274.	2278.	2279.	2300.	2346.	2364.
	2367.	2373.	2415.	2418.	2428.	2432.	2471.	2520.	2526.
	2533.	2618.	2634.	2652.	2654.	2656.	2669.	2672.	2682.
	2706.	2709.	2728.	2735.	2744.	2855.	2862.	2926.	2929.
	2934.	2940.							

L'acquittement des susdites obligations de la valeur totale de fr. 250,000, ainsi que des coupons d'intérêts (Nr. 10) échéant le 15 Janvier 1862, aura lieu :

à *Stuttgart* chez MM. *Dwertenbach et Comp.* ;

à *Francfort s/M.* chez MM. *Jean Goll et fils* ;

à *Bâle* chez l'association des banquiers ;

à *Berne* chez MM. *Marcuard et Comp.*,

et chez toutes les caisses principales des péages et des postes suisses.

En même temps les porteurs d'obligations que cela peut concerner sont avertis que les obligations suivantes de l'emprunt 4 1/2 %, sorties au IV. tirage, échu au 15 Janvier 1861, n'ont pas été présentées à l'acquittement :

Litt. B, 551. 701.

" C. 380, 785. 872. 1013. 1771. 1889. 2093. 2326. 2342. 2820. 2830, et que ces numéros seront remboursés par les susdites caisses, contre remise des titres originaux et des coupons d'intérêt non-échus.

Berne, le 21 Septembre 1861.

L'Administration de la Caisse fédérale.

Publication.

Par la présente il est porté à la connaissance du public que par décret du 18 Août dernier S. M. le Roi d'Italie a levé la défense d'exportation de céréales des provinces napolitaines pour les autres provinces du royaume, ainsi que la défense d'exportation de blé, maïs, avoine, orge, pommes de terre, haricots, vesces, lentilles et pois des provinces napolitaines pour l'étranger; tout comme aussi le commerce de céréales avec l'étranger a été déclaré libre, tant pour l'entrée que pour la sortie.

Berne, le 27 Septembre 1861.

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

L'Administration fédérale des postes met au concours la construction de voitures postales dans les genres et dimensions ci-après indiqués:

Voitures à 8 places:

2 de coupé, 4 d'intérieur et 2 de banquette.

Voitures à 6 places:

2 de banquette et 4 d'intérieur.

Voitures à 4 places:

Berlines.

Voitures à 2 places:

Cabriolets.

Omnibus:

A 8 places de rotonde.

" 7 " : 3 de banquette et 4 de rotonde.

" 6 " de rotonde.

La description relative à la construction et les plans sont déposés au Bureau des courses et auprès des Inspecteurs du train, et l'on peut en prendre connaissance et se procurer aussi les formules pour les offres.

Les offres doivent comprendre la construction complète des voitures; celles qui n'auraient trait qu'à une spécialité, telle que travaux de ferrage, charronnage, sellerie, etc., ne seront pas prises en considération.

Les offres doivent être adressées d'ici au 15 Octobre 1861, sous enveloppe cachetée, au Département fédéral des Postes et porter la suscription: „Offre pour la construction de voitures.“

Berne, le 27 Septembre 1861.

Pour le Département fédéral des Postes:

NÆFF.

Publication.

Les droits différentiels pour l'entrée du vin, du vinaigre et de l'eau de vie ayant été supprimés par une loi du 27 Juin dernier émanant du Gouvernement du Royaume d'Italie, les trois articles prénommés seront soumis aux droits suivants, quelle que soit leur provenance ou le pavillon sous lequel ils seront amenés.

Vins et vinaigre ordinaire de toute espèce.

En outres et futailles	fr. 3. 30 l'hectolitre.
En bouteilles	" —. 10 la bouteille.

Eau de vie.

En futailles ou barils	}	simple, de 22 degrés ou moins	fr. 5. 50 l'hectolitre.
		" " degrés en sus	" 10. — "
En bouteilles	}	composée	" 60. — "
		simple	" —. 10 la bouteille.
		composée	" —. 60 "

Berne, le 20 Septembre 1861.

La Chancellerie fédérale.

Exposition universelle de l'année 1862 à Londres.

Les Commissaires britanniques de l'exposition ont adressé au bureau fédéral de statistique le programme spécial suivant pour la classe XXIX (ouvrages et objets servant à l'enseignement) :

Liste classifiée des objets admissibles dans la classe 29.

NB. Cette liste est purement indicative et ne signifie pas qu'elle doit contenir tous les objets admissibles.

A. Edifices, ameublements et fournitures.

I. * Edifices : Plans, sections, profils, dessins, photographies et modèles d'écoles :

Pour l'enfance.	Supérieures.
Primaires.	Salons de lecture.
Secondaires.	Instituts.
Industrielles.	Bibliothèques publiques.
Du Dimanche.	Musées.
Pour adultes.	Institutions privées.
De commerce.	Dortoirs.
Des beaux arts.	Ecoles préparatoires.
Techniques.	Universités.
De natation.	
D'équitation.	
D'escrime.	

II. Meubles et fournitures : Spécimens, modèles, dessins, etc., de :

Bureaux.	Réservoirs pour l'encre et pour l'eau.
Galeries.	Tables, pupitres, etc.
Bancs et sièges.	Pupitres et loges de maître et sous-
Planches noires et chevalets.	maître.
Horloges.	Lits et herceaux pour enfants.
Rideaux pour écoles.	
Etais et socles pour cartes et figures de géométrie.	
Armoires pour chapeaux et habits.	

* Les modèles d'édifices doivent être à l'échelle de $\frac{1}{2}$ pouce pour un pied ; le plan de la base à l'échelle de $\frac{1}{8}$ de pouce pour un pied, et le plan du sommet à l'échelle de $\frac{1}{10}$ de pouce pour un pied. Les matériaux et le coût doivent être indiqués.

II. Appareils sanitaires, spécialement adaptés aux collèges, écoles et instituts :

Appareils pour le chauffage, l'éclairage et la ventilation.
Places de jeux et d'exercice.
Lavabos.
Waterclosets.
Urinaux.

IV. Modèles et collections de fournitures, etc., à l'usage des écoles et autres établissements d'éducation.

B. Livres* et instruments d'enseignement général.

I. Lecture, épellation :

- a. *Livres* : Syllabaires, livres de lecture, ouvrages sur l'élocution, etc.
- b. *Tableaux pour leçons* : Alphabets, exercices d'épellation, etc.
- c. *Matériel* : Boîtes de lettres, etc.

II. Ecriture :

- a. *Livres* : Manuels pour le maître. Cahiers de modèles, etc.
- b. *Copies et modèles à imiter* : Figures pour la forme et les proportions des lettres.
- c. *Matériel* : Ardoises, crayons, porte-crayons, plumes, porte-plumes, taille-plumes, encre, règles.
- d. *Moyens mécaniques* pour diriger la main ou assister d'autre manière l'élève qui apprend à écrire.

III. Arithmétique :

- a. *Livres*. Théorie ou pratique de l'arithmétique, mesurage ou tenue des livres.
- b. *Tableaux pour leçons*. Explication élémentaire des nombres. Exercices.
- c. *Explications illustrées* et figures des poids et mesures. Explication des divers systèmes de poids et mesures dans le Royaume-Uni.
- d. *Appareils mécaniques* : Sphères, cubes, etc.

IV. Instruction religieuse :

- a. *Livres*. Manuels bibliques. Abrégés d'histoire sainte ou ecclésiastique. Cathéchismes. Livres à l'usage des écoles du Dimanche, etc.
- b. *Peintures bibliques*. Représentation de la vie et des mœurs de l'Orient.
- c. *Mappe-mondes, cartes et modèles* concernant la chronologie, l'histoire ou la géographie de la Bible.

V. Histoire (profane) :

- a. *Livres*. Manuels de l'histoire ancienne et moderne. Biographies. Livres pour la lecture.
- b. *Cartes chronologiques* et diagrammes. Systèmes de mnémonique appliquée à la chronologie, etc.
- c. *Peintures*, par collections ou autrement, représentant les événements historiques.

VI. Géographie :

- a. *Livres et atlas*.

* Il est à désirer qu'il soit pris des mesures pour que les livres dans cette classe puissent être consultés par les visiteurs.

- b. **Cartes, cartes marines, modèles et diagrammes.* Esquisses de cartes, projections simples.
- c. *Globes, unis ou en relief.*
- d. *Appareils divers, Globes en ardoise, cartes en relief, modèles et images des phénomènes physiques, etc.*
- e. *Cartes trigonométriques nationales.*

VII. Langue.

- a. *Livres.* Etudes sur la composition, analyse des phrases. La philosophie et la structure du langage. Dictionnaires et grammaires des langues anciennes et modernes. Editions des auteurs classiques. Cours d'étude et d'enseignement.
- b. *Tableaux pour leçons* par divisions étymologiques ou d'analyse logique.

VIII. Mathématiques :

- a. *Livres.* Traités et exercices de mathématiques pures ou appliquées.
- b. *Figures.* Figures géométriques. Esquisses et modèles pour leçons élémentaires sur la forme et la quantité, etc.
- c. *Instruments de mathématiques.* Instruments simples et à bon marché pour l'usage des écoles, isolés ou en étuis. Boussoles marines. Sextants, théodolites, instruments de nivellement, etc.

IX. Sciences naturelles :

- a. *Livres.* Traités et manuels sur l'astronomie, la mécanique, l'électricité, la chimie, la minéralogie, etc.
- b. *Esquisses et figures* expliquant les vérités scientifiques.
- c. *Modèles et appareils* employés pour l'enseignement.
- d. *Collections à bon marché* d'objets propres aux expériences chimiques, électriques ou autres.

X. Histoire naturelle :

- a. *Livres.* Manuels ou traités sur la botanique, la zoologie et la géologie.
- b. *Esquisses et dessins* expliquant la structure, l'apparence, les dimensions relatives ou la distribution locale des plantes et des animaux.
- c. *Tableaux et figures* pour simplifier ou expliquer les systèmes de classification.
- d. *Collections élémentaires* d'histoire naturelle.

XI. Musique :

- a. *Livres.* Théorie ou pratique de la musique vocale ou instrumentale. Exercices.
- b. *Compositions.* Chants, chants à parties, chants pour les écoles, etc.
- c. *Figures et tableaux* indiquant les gammes, les systèmes pour noter la musique, etc.
- d. *Instruments pour l'enseignement.* Planches noires pour les leçons de musique. Diapasons, métronomes. Instruments de musique à bon marché pour les écoles, les sociétés de jeunes gens, etc.

XII. Peinture, dessin :

- a. *Livres.* Manuels d'enseignement pour les maîtres, exercices pour les élèves.
- b. *Copies.* Esquisses et peintures, modèles, etc.

* Les cartes doivent être ajustées dans des étuis ou sur des cylindres. On espère qu'il pourra être pris des arrangements pour que les cartes, dans cette classe, puissent être examinées par les visiteurs.

- c. *Matériel.* Papier, crayons, caoutchouc, craie, brosses, chevalets, couleurs, toiles, palcites, etc.
- d. *Figures géométriques et modèles.* Explications sur la théorie de la perspective, les lois de la vue, etc.

XIII. *Economie domestique :*

- a. *Livres.* Traités et manuels, pour l'usage des écoles, sur les travaux à l'aiguille, la cuisine, le choix des aliments, l'habillement, la direction d'une maison, etc.
- b. *Illustrations.* Peintures, figures, modèles et spécimens d'ustensiles de ménage, d'appareils, etc., propres à instruire.

XIV. *Education industrielle générale :*

- a. *Livres.* Manuels de jardinage, d'agriculture, ou d'autre travail industriel usité dans les écoles, ou autres établissements d'instruction technique, soit pour les enfants, soit pour les adultes.
- b. *Instruments et dessins* qui y sont employés.

XV. *Science sociale et économique :*

- a. *Livres.* Manuels et traités sur les salaires, le capital, le travail, les conditions du succès industriel, etc.
- b. *Tableaux* ou autres représentations visibles de ce sujet.

XVI. *Physiologie et lois de la santé :*

- a. *Livres.* Traités et manuels sur la physiologie animale, fonctions de la peau, propreté, nourriture, ventilation, respiration, conditions générales de la santé.
- b. *Figures et dessins.*
- c. *Modèles anatomiques* pour l'enseignement.

XVII. *Science générale :*

- a. *Livres.* Livres de préceptes sur la vie ordinaire, la philosophie de la vie de chaque jour, etc. Leçons sur ces objets. Cours d'enseignements variés.
- b. *Dessins et figures* représentant la structure des choses familières comme une montre, une serrure de porte, outils et machines simples, poids, mesures de longueur, etc.
- c. *Modèles et spécimens* à l'usage du maître.

XVIII. *Registres pour les écoles :*

Rôles, registres d'inscriptions, des paiements, des progrès, etc. Procédés pour faciliter le relevé de la statistique de l'éducation.

XIX. *Tablettes et peintures à suspendre le long des murs* pour orner et rendre agréables les salles d'école.

XX. *Enseignement pour l'aveugle, le sourd et muet, l'idiot, et autres infirmes de corps et d'esprit :*

- a. *Livres.* Reliefs pour les aveugles. Alphabets pour les sourds-muets, etc.
- b. Traitement de la prononciation défectueuse.
- c. *Instruments et appareils* usités dans ces cas.

XXI. *Education spéciale et professionnelle :*

- a. *Livres.* Manuels pour l'instruction des militaires, des marins, des juristes, des médecins, des ingénieurs ou autres professions.

XXII. *Théorie et pratique de l'enseignement :*

- a. *Livres.* Méthodes et systèmes d'enseignement. Modèles de leçons. Manuel pour les maîtres. Cours de pédagogie. Systèmes d'examen. Histoires de l'éducation. Rapports etc., du Comité du Con-

seil de l'éducation, de pensions et sociétés d'éducation. Statistique de l'éducation, histoires, rapports et catalogues de bibliothèques publiques, colportage, sociétés pour propager le goût de la pure littérature, sociétés scientifiques et littéraires, instituts, etc.

XXIII. Bibliothèques :

Collections, listes ou spécimens de livres convenables pour les bibliothèques à l'usage des écoles, soit en raison de leur bon marché, soit en raison de leur arrangement et classification.

C. Engins pour l'éducation physique. Jeux et joujoux.

I. Manuels d'exercice :

Militaire, naval ou général, pour garçons, filles et adultes. Livres d'exercices à l'usage du professeur.

II. Appareils de gymnastique :

a. Pour places de jeux. Spécimens, modèles et figures de recks, mâts, parallèles, plans inclinés, etc.

b. Pour la Chambre. Poids, appareils pour développer la poitrine, etc.

III. Appareils employés dans les écoles d'enfants :

a. Articles employés dans les occupations des jardins d'enfants.

b. Modèles, instruments et procédés pour exercer l'œil et la main.

c. Spécimens d'outils ordinaires à l'usage des ouvriers, tels que forgerons, charpentiers, jardiniers, etc., et modèles et articles d'objets d'un usage général pour la famille.

d. Albums de peinture et cartes à jouer.

e. Jeux et joujoux propres à instruire.

IV. Photographies, peintures explicatives des jeux et exercices de force et d'agilité, nationaux et autres, et matériel à leur usage.

V. Jeux et joujoux divers.

D. *Spécimens de travaux d'écoles.

I. Ecriture, courante, ornée ou illustrée.

II. Peinture et dessin, modèles de cartes unis ou colorés, copies, modèles d'après nature, de mémoire. Modelage en terre, cire, etc. Découpures en papier, sur copie ou d'invention.

III. Travail à l'aiguille :

1. Ordinaire. Couture, tricot, rentraiture, etc.

2. Artistique. Broderie, filet, ouvrages en laine, etc. Spécimens de poupées habillées, etc.

IV. Travail industriel général :

a. Travaux de vannerie, fleurs artificielles, nattes, etc.

b. Ouvrages en fleurs et autres décorations pour les fêtes des écoles, etc.

* Les conditions dans lesquelles ces spécimens ont été produits, l'âge des élèves et le caractère de l'institut, — si c'est une école élémentaire ou secondaire, une maison de travail, de correction, un asyle pour les aveugles, ou tout autre, — doivent dans tous les cas être certifiées par le Comité du Conseil d'éducation, les Commissaires de l'instruction nationale en Irlande, ou par une société ou bureau d'éducation. Aucun spécimen de travail d'école ne sera reçu s'il est adressé directement par une école, un professeur ou un élève.

E. Musées.

I. Musées.

- a. National.
- b. Local.
- c. De Commerce.
- d. De voyage.
- e. Collections classées, à bon marché, pour l'éducation, pour servir à expliquer des objets d'un usage vulgaire, des sciences et études spéciales, un livre particulier ou des cours pour l'enseignement.
- f. Flores ou faunes spéciales, etc.

II. Taxidermie :

- a. Méthodes pour préparer, étiqueter et préserver les objets de la pousse, des insectes, etc.
- b. Spécimens.

Note.

Les „ouvrages et objets servant à l'enseignement“ de toutes les nations, seront exposés dans la salle de l'enseignement (classe XXIX). Dans cette salle, la classification générale aura lieu d'après les nations ; en sorte que la condition présente de l'enseignement dans chaque nation pourra être examinée séparément. Pourtant certains objets (par exemple les livres), avec avantage pour les exposants, peuvent être classés différemment, c'est-à-dire d'après l'usage auquel ils sont destinés, et il est à espérer qu'on pourra prendre des arrangements pour une semblable sous-classification lorsque les exposants le désireront.

NB. Toute demande de place doit être envoyée avant le 1. Octobre. Berne, le 2 Septembre 1861.

Pour traduction conforme :
LE BUREAU FÉDÉRAL DE STATISTIQUE.

Publication.

Par ordonnances royales de Turin du 4 Août 1861 il est statué qu'à dater du 1. Octobre toutes les marchandises étrangères qui seront déposées dans les maisons d'entrepôt des douanes à Naples et à Palerme pourront en être retirées sans acquitter de droits de péage, à l'exception du droit de magasinage (Ostellaggio), fixé par l'art. 43 des préliminaires du tarif de péage pour les ports de mer des anciennes provinces. Le Gouvernement est aussi autorisé à ouvrir, moyennant perception du dit droit, des entrepôts de même genre avec droit de réexportation dans d'autres ports des provinces du Sud. Des décrets royaux seront ultérieurement promulgués sur l'application des lois et règlements en matière de péage et statueront surtout ce qui concerne ces nouvelles maisons d'entrepôt et la réexportation.

Les modifications suivantes au tarif des péages du 9 Juillet 1859 ont été adoptées, savoir :

Droits d'entrée réduits.

	Mesure.	Taxe.
Catégorie VIII.		
Tissus de chanvre et lin, aussi mêlés de coton ou laine :		
dito bruts, blanches ou mi-blanches, non dénommés à l'art. 4.	Kilog. 1	fr. — 50
dito tissés en couleur	" 1	" — 75

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1861
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.09.1861
Date	
Data	
Seite	717-726
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 649

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.